(Prix, huit sols.)



DÉNONCIATION
DU RÉGIMENT
DE LANGUEDOC,
INFANTERIE,
FAITE

Par sept Militaires de ce Corps, à MM. les Officiers Municipaux de Bordeaux, & tous les bons Citoyens, en se mettant sous leur sauve-garde.

LORSQUE des citoyens honnêtes marchent sous l'étendart de l'honneur, à la gloire de défendre l'état, le sacrifice de leur vie devient le plus saint de leurs devoirs, & le feu sacré qui les anime, dépouille pour eux, la mort de ce qu'elle a d'effrayant; mais si la main de l'ignominie cherche à flétrir les jours qu'ils ont si généreusemeut offert sur l'autel de la patrie; si, prête à arracher de leur front la palme civique qui en fait l'ornement, elle veut leur imprimer le sceau du déshonneur & de la réprobation, ne doivent-ils pas reculer d'horreur & détourner l'orage de leurs têtes innocentes, pour le conjurer sur les coupables qui l'ont témérairement provoqué.

Tels font les motifs impérieux qui commandent à fept militaires, vos concitoyens, d'élever leurs foibles voix. Placés entre la crainte de devenir, dans leurs propres foyers, les victimes d'une erreur populaire [1], & le danger de rentrer dans un corps, où depuis le féjour glorieux d'une partie de vos légions à Moiffac, le titre feul de Bordelais eft un crime ; ils voyent de tous côtés le bras du fanatifme ou celui de l'oppreffion qui les menace, & ce n'eft que dans vos cœurs généreux qu'ils peuvent trouver un afyle affuré. Oui, c'eft à l'ombre de votre patriotifme, & couverts de cette égide impénétrable, qu'ils défieront les méchans, & qu'ils vous dévoileront fans crainte les manœuvres impies de leurs perfécuteurs. Puiffent des fentimens qui les rendent dignes de vous infpirer de l'interêt ! puiffe le zele ardent dont ils ont toujours brûlés pour le bien de la chofe publique, leur obtenir la protection qu'ils demandent & qu'ils efperent de votre juftice ! Ils ne cefferont de s'appliquer, fous vos yeux, à la pratique des vertus qui vous immortalifent, & qui feront l'étonnement de la poftérité la plus reculée.

Tous attachés au Régiment de Languedoc, l'étude des décrets des auguftes Repréfentans de la Nation, nous délaffoit enfemble de nos travaux guerriers ; & l'indignation de voir les pervers troubler la fource pure du bonheur qui devoit en découler, nous devenoit commune. Nous cherchions depuis long-temps des remedes à tant de maux ; & le pacte fédératif des troupes de ligne avec les gardes nationales nous parut défigné par le doigt de la politique, comme le rempart le plus formidable qu'on pût leur oppofer. Nous regardions cette coalition comme une longue & forte chaîne qui devoit refferrer étroitement dix-huit à vingt-millions d'ames, & dont les chaînons indeftructibles n'auroient rien à redouter des efforts de nos ennemis. L'exemple glorieux que venoient de nous donner beaucoup de régimens [2], joint à des mûres réflexions, nous déterminerent donc, ainfi que nos autres

---

(1) On les regarde ici comme des efpions du régiment de Languedoc, parce que ce n'eft pas le temps des femeftres, & on a été à diverfes reprifes, jufques chez leurs parens, les menacer de la lanterne, s'ils en portoient l'habit.

(2) Les régimens de Royal, infanterie ; Strasbourg, artillerie; Royal-Artois, cavalerie; Piémont, infanterie; Metz, artillerie; Monfieur, infanterie; Dauphin, cavalerie; les troupes de terre & de mer compofant la garnifon de Breft, &c. &c. &c.



camarades, à nous unir à la garde nationale montalbanaiſe de la maniere la plus ſolemnelle ; & l'accord qui regna dans la rédaction de notre adreſſe, fut un gage certain de l'unanimité de nos ſentimens.

Le reſpect dû à nos chefs nous impoſoit, ſans doute, la loi de leur donner connoiſſance de la démarche que nous allions faire. Nous eſpérions leurs ſuffrages qui ſembloient devoir être le prix de notre patriotiſme ; mais helas, qu'elle fut notre erreur ! à peine le ſieur Gaſſon [3] s'eſt-il préſenté à M. de la Ferriere, notre major, pour lui faire connoître le vœu général de ſes camarades, qui l'en ont chargé, que celui-ci, furieux, ſe déchaine contre lui de la maniere la plus outrageante. Il dit qu'il veut le dénoncer à toute la terre comme un ſéditieux qui tend à déshonorer le régiment, qu'il commande. Il fait toutes les tentatives que ſon eſprit fertile en expédians peut lui ſuggérer pour nous détourner d'un projet ſi contraire à ſes principes. Le trait ſuivant apprendra à nos lecteurs combien il étoit habile à ſaiſir les circonſtances.

On ſut, ce jour même, que le pacte d'ailliance, propoſé à MM. les Toulouſains, par la garde nationale moutalbanaiſe, n'avoit pas été accepté ; [la cabale des robins en avoit empêché] & dès ce jour même les officiers municipaux, qui partageoient ſans doute les *tendres ſollicitudes* de notre commandant pour ſon corps, s'empreſſerent de faire afficher une proclamation par laquelle ils invitoient les citoyens à ne faire aucune fédération. Ils peignoient, comme ſéditieux, ces actes fraternels qui leur portoient ombrage ; & ils finiſſoient par dire que le refus des Toulouſains étoit le plus beau monument qu'on pût élever à leur gloire [4]. Qu'on juge, d'après cet expoſé, s'ils agiſſoient de concert.

Cependant tous ces ſtratagêmes, loin d'affoiblir notre zele, ne faiſoient que l'accroître. Nous preſſions M. le Major, qui ſe battoit en retraite ; il ne négligeoit aucuns moyens pour vaincre notre réſiſtance ; mais il faut bien céder qnand on n'eſt pas le plus fort, *& c'eſt tout le mérite qu'il eut à ſe rendre à nos deſirs ;* encore notre victoire ne fut-elle pas complette. Inſtruit

---

(3) Gaſſon, dit Laroſe, un des Bordelais, ſigné à la fin de cette adreſſe.

(4) Nous n'avons pas cette piece intéreſſante ; mais on peut ſe la procurer, puiſqu'elle exiſte. MM. les Montalbanais, ces illuſtres martyrs de la liberté, dans ce moment à Bordeaux, l'atteſteront s'il en eſt beſoin, car ils en ont une entiere connoiſſance.

par ses émissaires que nul obstacle ne pouvoit désormais s'opposer à notre résolution, il chercha, par des subterfuges, à diminuer les avantages que la Nation & nos amis les Montalbanais pouvoient naturellement s'en promettre. Pour arriver à ce but (car, que l'on consulte la piece, & l'on verra qu'il n'en pouvoit avoir d'autre;] il voulut s'arroger le droit de changer dans notre adresse, *ce qui, nous disoit-il, lui paroîtroit devoir l'être;* mais comme il n'inspiroit que la méfiance, on s'y opposa, & on ne lui laissa que la faculté de faire verbalement les observations *qu'il croiroit judicieuses.*

Cette loi qui lui fut imposée dut paroître bien dure à un homme aussi impérieux que M. de la Ferriere; mais elle ne le fit pas renoncer au doux espoir de nous corrompre. Le reste de sa conduite vous prouvera cette assertion. Daignez entendre de la bouche même du sieur Gasson, le développement des moyens qu'il ne cessa de mettre en usage pour y parvenir. Les piéges continuels qu'il nous tendit ne peuvent mieux être démasqués que par lui; & nous allons le laisser vous en faire le tableau.

Traduit à la barre du sénat le plus aristocratique, (il étoit composé des officiers du régiment, ayant leurs sergens pour adjoints,) on ordonne au factionnaire d'écarter les fusiliers qui se proposeroient d'entendre. Je me trouve donc isolé au milieu d'une troupe ennemie. N'importe, j'ai une bonne cause, & ma contenance est fiere. On essaye de me gagner par des promesses, je demeure ferme On veut m'épouvanter par des menaces, je n'en crains point. On me traite d'entêté, qui croit en savoir plus que ceux qui ont refusé une pareille fédération; & je suis sourd à tous les cris. Enfin, me voyant inébranlable, on me demande brusquement si j'ai connoissance du décret de l'Assemblée nationale, sanctionné par le Roi, qui ordonne aux troupes de n'obéir qu'à la réquisition des municipalités. Je réponds qu'oui. — Pourquoi ne l'avez-vous pas inséré dans la formule de votre serment? — Parce que je me suis conformé à celle de vingt régimens, dont j'ai en main les pactes fédératifs, & qui n'en ont pas fait mention. Cependant, ai-je ajouté, si cela vous paroît nécessaire, il est aisé de l'y mettre. Le major l'exige, & on y consent, parce que c'est l'expression du décret de l'Assemblée nationale; mais l'empressement avec lequel il le fait, Messieurs, donnant aujourd'hui des soupçons, peut-être trop fondés, je demande si ces mots insidieux, dans la bouche d'un méchant, ne pourroient point expliquer comment ce régiment s'est indignement

parjuré ; comment il a vu égorger de ſang-froid les freres infortunés qu'il avoit promis de défendre ? . . . . Mais il a ſes excuſes. . . . . . Les officiers municipaux ne l'avoient pas requis. . . . . Quelle foule de réflexions !

Il luit enfin ce beau jour, attendu avec tant d'impatience, où nous devenons les émules de tant de régimens patriotes [5]. Il luit ce beau jour où nous donnons à la France le ſpectacle touchant de ſoldats citoyens, offrant à des citoyens ſoldats le concours ds leurs forces pour le ſalut commun & la proſpe rité de l'empire. Il luit ce jour fortuné où des bons patriotes prodiguent & reçoivent tour-à-tour les preuves les moins équivoques de la plus tendre fraternité [6]. Il luit. . . . mais les vapeurs malfaiſantes, échappées du cœur corrompu des ariſtocrates, s'élevant en nuages épais, viendront bientôt l'obſcurcir ! Il luit . . . . . mais notre triomphe qu'il éclaire, mais notre bonheur qu'il annonce, excitant de plus en plus la fureur qui les anime, ils ſe hâteront de creuſer l'abîme qu'is préparent ſous nos pas ; & ſa voûte ébranlée par leurs coups redoublés, entraînera dans ſa chute les hommes vertueux qu'ils redoutent, & qu'ils n'oſent attaquer qu'avec l'arme des lâches. Vous êtes une preuve bien frappante de ce je viens de dire, illuſtres martyrs de la liberté ! Cependant ſi quelque choſe peut arrêter le cours des larmes que nous verſons ſur vos corps pâles & mutilés, ſi quelque choſe peut affoiblir le ſentiment de notre douleur, c'eſt que la nature & la loi, qu'ils ont ſi cruellement outragées, vous fourniront des vengeurs.

Mais ſi la forfaiture eſt connue, les forfaiteurs ne le ſont pas encore. Eſſayons donc de les trouver, & citons les fiérement au tribunal de la Nation. Les armes dont ils ſe ſervent, ai-je dit plus haut, ſont les armes des lâches : voyons ſi, par haſard, ceci ne ſeroit point applicable à M. de la Ferriere. La ſatisfaction avec laquelle la garde nationale montalbanaiſe avoit accueilli notre adreſſe, en acceptant notre pacte fédératif, auroit dû lui ôter tout eſpoir de nous faire retrograder. Cependant il contremine en-

---

(5) Notre adreſſe fut accueillie avec les plus grands applaudiſſemens ; & la garde nationale montalbanaiſe, acceptant notre pacte fédératif nous en fit ſes remercimens par l'organe de M. Dupuy-Montbrun, leur digne Commandant.

[6] Toutes les compagnies étoient à cette époque d'un ſeul & même ſentiment ; mais les officiers ont tant fait qu'ils ſont parvenus à les pervertir : c'eſt ainſi que les lâches ariſtocrates ſe font des proſélites.

core, il essaye de faire retirer notre adhésion; voyez par quels moyens, & vous jugerez de leur loyauté.

Si d'après ce qui s'étoit passé, Messieurs, j'étois tombé dans quelque faute, vous croirez aisément que le canal des graces eut été bien obstrué pour moi. Je n'en avois aucune à me reprocher; mais on m'en supposa..... & qui? .... M. le major de la Ferriere. Il fut de compagnie en compagnie, disant que je faisois des choses tendantes à tromper & à déshonnorer le régiment. Il exigea que j'en fusse puni; & pour couvrir sa perfidie d'une apparence de vérité, il annonça pour délateur le sieur *Regnard, sergent des grenadiers;* & il finit par donner un ordre secret pour me mettre à la salle de discipline.

J'étois à la chambre lorsqu'on me signifia cet inique arrêt; j'obéis sans murmurer; mais à peine avois-je disparu que mes camarades en furent instruits. Ils se disposoient à briser les portes de ma prison..... Je les arrêtai..... Je les suppliai de ne commettre aucun acte de violence & de demander plutôt ma sortie: on suivit mon avis, & elle me fut aussitôt accordée, parcequ'on ne pouvoit faire autrement. Je profitai de la liberté que je venois de recevoir pour demander à me justifier à la tête du régiment & en présence du délateur. Ma réclamation étoit juste; M. le major fut forcé d'y souscrire; *mais pour raisons à lui connues*, il remit au lendemain cet éclaircissement, & ordonna, *pour s'assurer soit disant de nous*, que nous fussions séparément mis à la salle de discipline.

Il me tardoit sans doute, Messieurs, de voir luire ce lendemain, pour confondre l'imposture; mais ce lendemain arrivé, *il n'y eut plus de Regnard.* On l'avoit fait évader pendant la nuit, parcequ'il auroit démenti le major; & quand on lui demanda la raison de cette conduite, il répondit froidement qu'il n'en devoit aucun compte. Voilà comment il cherche à rendre suspect & odieux un homme dont le patriotisme fait tout le crime, pour soulever le régiment contre lui, & avoir le barbare plaisir de le sacrifier à sa vengeance. Voilà comme il fait rendre justice; voilà enfin les armes dont il fait faire usage.

Cependant, tandis que le régiment, qui devoit s'assembler pour juger le coupable, reçut contre-ordre, M. l'adjudant, Fabréguette, vint officieusement m'offrir ses services, & m'engager d'écrire à M. le major une lettre de rétractation, assurant que c'étoit le seul moyen de me rapatrier

avec lui & que j'aurois lieu d'en être content. Mais je fus ſourd à ſes douces propoſitions, & il s'en retourna comme il étoit venu.

Je ne vous exprimerai point combien mes camarades furent ſurpris de l'évaſion de Regnard, *ſoit-diſant délateur!* Ils virent, avec beaucoup de peine, échapper l'occaſion d'éclairer les fourberies du major; mais c'étoit ſans remede, & ils députerent vers lui pour obtenir mon élargiſſement. Vous pouvez vous retirer, répondit-il aux ambaſſadeurs, je vais le faire venir; j'ai beſoin de lui parler en particulier. On vint en effet me délivrer incontinent, avec injonction d'aller le joindre; & je le trouvai ſeul qui m'attendoit.

Il eſt inutile de vous rapporter tout ce qu'il imagina de ſéduiſant dans ce tête-à-tête, pour que j'engageaſſe le régiment à retirer ſon adhéſion à l'adreſſe que nous avions préſentée à la garde nationale montalbanaiſe. Je repouſſai ſes offres; il me menaça, & finit par me dire dans l'accès de ſa rage, *le ſang des citoyens coulera, & votre démarche indiſcrete en ſera la cauſe.*

Quelle préciſion, Meſſieurs, dans cette prophétie monſtrueuſe qui s'accomplit à la lettre dans l'eſpace d'un mois! Le ſang des citoyens coulera! . . . . ne doit-on pas penſer que ſes mains impies ourdiſſoient déjà la trame de cette machination infernale. Le ſang des citoyens coulera! . . . ne doit-on pas croire avec raiſon que cet arrêt fatal étoit déjà prononcé, & qu'il ne préparoit de loin ſes coups que pour les diriger plus ſûrement? Le ſang des citoyens coulera! . . . . . mais ſuſpendons pour un moment nos réflexions, & l'indignation qu'elles inſpirent, une nouvelle batterie, que je vais démaſquer, vous fera connoître de plus en plus de quelles armes il ſe ſert.

Les menées ſourdes que je viens de vous citer, Meſſieurs n'avoient juſques-là produit aucun effet; mais toujours infatigable parce que la choſe l'intéreſſoit vivement, M. le major uſa d'un nouvel appas, & de rechef il nous jetta l'hameçon. C'eſt par une adreſſe, ſoit-diſant patriotique au régiment de Languedoc, qu'il crut nous y faire mordre. Je ne vous en nommerai pas l'auteur, il oublia de ſe ſigner; mais ſi vous en prennez lecture, cela vous ſuffira, comme à moi, pour en connoître la fabrique. Quatre à cinq cent exemplaires en furent de grand matin diſperſés dans les chambrées, & on m'honora en particulier d'un

petit billet anoyme, cacheté & porté par un inconnu; dans lequel on m'invitoit à suivre les bons mouvemens que cette adresse pourroit me donner; & à me montrer enfin bon citoyen, en faisant revenir mes camarades de leur erreur, & en les engageant à retirer leur adhésion.

ADRESSE PATRIOTIQUE au RÉGIMENT DE LANGUEDOC.

« Braves guerriers, vous » qui fûtes toujours aussi bons » citoyens que courageux sol- » dats . . . . . .

» Et vous sur-tout, redou- » tables grenadiers, enfans de » l'honneur & de la gloire, » l'exemple de l'armée fran- » çaise & la terreur de nos » ennemis, écoutez les con- » seils que vous donnent des » citoyens amis de l'ordre & » de la paix.

» Hâtez-vous de rappeler » cette grandeur d'ame qui » vous est si naturelle, & » dissipez les alarmes que » vous avez fait naître.

» Arrêtez généreux mili- » taires, il est encore temps!

RÉPONSE.

Comme il est miéleux; comme il fait patte de velours!

Si c'est M. le major, la clique des mécréans, comme il y a grande apparence; en vérité vous vous trompez, quand vous les faites amis de l'ordre & de la paix.

Quoi! de braves militaires qui promettent à une garde nationale le concours de leur forces pour la sûreté publique & l'accomplissement de la loi, vous donnent des alarmes! Vous avez donc quelque dessein caché? Et vous craignez sans doute que cette heureuse alliance n'en trouble l'exécution?

» La séduction vous envi-
» ronne pour vous tendre des
» piéges plus sûrs & plus iné-
» vitables. On fait retentir le
» cri sacré du patriotisme; on
» se sert de l'honneur même
» pour détruire en vous les
» principes de l'honneur.......
» On souleve, on arme
» vos cœurs contre le plus
» saint des devoirs, contre le
» respect dû aux Loix & à la
» discipline.

Quel blasphême!

Vous en imposés, M. le major; & pour vous en convaincre, entendez ce que nous dit M. Dupuy-Montbrun, dans le Discours paternel qu'il nous adresse, en adhérant au pacte fédératif que nous proposons à la garde nationale montalbanaise; voici ses propres paroles.

» Mais si nous nous dévouons à combattre pour la liberté, ne perdons jamais de vue que tout acte d'indépendance est un attentat contre la liberté; que cet appanage inaliénable de l'homme ne peut exister sans le respect des loix civiles & militaires; & que pour la défendre généreusement, & avec succès, nous devons respecter les commandemens de ceux que les lois ont établi pour diriger nos mouvemens & faire triompher nos efforts. La dépendance légale n'exclut pas la fierté du courage, &c. &c. &c. ».

Eh bien! M. le Major, que dites-vous de cette morale? Arme-t-elle nos cœurs contre le respect dû aux loix & à la discipline?

« On vous entoure de soup-
» çons; on vous aigrit contre

L'inculpation est aussi fausse qu'il est vrai que vous n'êtes

» des Officiers qui vous aiment, qui vous chérissent, comme vous invinciblement attachés à la nation, à la loi & au Roi.

» Comme vous disposés à à faire exécuter, même au peril de leur vie les décrets de l'Assemblée nationale, suivant la forme qu'elle a prescrit (d'après les requisitions des municipalités).

» Craignez la mauvaise-foi qui vous trompe ; des passions furieuses qui vous exaltent, un fanatisme insensé qui vous égare.

» Braves militaires, rappelez votre conduite passée; rappelez ces traits d'héroïsme qui vous ont illustré dans nos annales.

» Songez que vous êtes français ; songez que la patrie se jette à vos genoux, qu'elle veut oublier vos torts, qu'elle veut toujours voir en vous ses défenseurs & ses soutiens.

» Songez que vous êtes dans une ville qui vous a dû sa tranquillité & son salut.

» Que vous respirez au milieu de ces citoyens qui se sont réunis pour demander qu'on vous conservât dans leur cité.

pas attaché à la nation & à la loi nouvelle.

Ah ! pourquoi toujours affecter cette restriction ! vous avez grand peur que vos soldats l'oublient.

La mauvaise foi est chez vous ; les passions furieuses dans votre cœur ; & le fanatisme insensé dans votre tête.

Il est vrai que les journées célebres qui ont le plus illustré la France, ont vu couler glorieusement le sang de ces bravez guerriers qui vous ont devancé. Ils vous avoient remis leurs lauriers ; ils les avoient confiés à vos soins ; mais ne seroit-ce pas avec raison, si, témoins de votre conduite, ils se plaignoient que vous les avez flétris ?

Ah ! ne pleurez pas de grace. . . . . . Vous parlez à des soldats, & ils n'ont pas le cœur tendre.

Et depuis, ses troubles & ses malheurs.

Ce n'est pas ce qu'ils ont fait de mieux, & ils ne sont pas sans s'en repêntir.

» Que votre retour à vos » devoirs soit le premier té- » moignage de votre recon- » noissance. Un instant d'i- » vresse & d'égarement sera » bientôt effacé de leurs cœurs; » vous avez tant de droits à » leur amitié !

Non pas au moins à l'amitié de ceux que vous avez inhumainement traînés en prison, après leur avoir fait faire amende-honorable au péril de leur vie.

» étouffez parmi vous ces » semences de sédition & de » révolte ; craignez de ternir » l'honneur qui n'a jamais » abandonné vos drapeaux.

» Ne voyez dans vos offi- » ciers que vos peres, vos » amis vos compagnons d'ar- » mes.

Oui, vous êtes nos peres; à-peu-près comme les parlemens qui se disoient les peres du peuple qu'ils opprimoient.

» Et que la patrie retrouve » en vous des Citoyens & » des héros ».

Vos soldats ont toujours été l'un & l'autre jusqu'au moment où vous les avez subornés.

Voilà, Messieurs, cette piece curieuse par laquelle on essaya de nous capter ; & le bon mouvement que cette adresse me donna, fut d'aller la dénoncer à M. Dupui-Montbrun. Ce commandant avoit alors chez lui les principaux officiers de la garde nationale montalbanaise ; & je les priai de me prendre sous leur sauve-garde ; ce qu'ils me promirent, ainsi que mes camarades, qui virent les nouveaux dangers auxquels j'étois exposé.

Oserois-je actuellement vous demander, M. le major, pourquoi ce pacte fédératif vous porte tant d'ombrage, & pourquoi vous mettez tant d'acharnement à en empêcher les heureux effets ? Oserois-je vous demander pourquoi, désespérant de réussir par vous-même, vous envoyez vos officiers dans leurs compagnies respectives, catéchiser les soldats pour vous en faire des prosélytes ? Oserois-je vous demander pourquoi tous vos moyens devenant nuls, vous employez alors l'arme la plus séduisante, c'est-à-dire, l'argent que vous avez fait distribuer, dit-on, dans les premieres compagnies, parce que vous saviez que celles-là étant séduites, elles entraîneroient les autres ? (7) Oserois-je vous demander pourquoi à la

[7] Je ne l'ai pas vu, je n'étois plus au Régiment ; mais c'est le cri public, il faut bien qu'il en soit quelque chose.

journée du 10 mai, dont votre sagacité avoit pressenti & prophétisé les horreurs, vous êtes resté dans l'inaction pendant qu'on égorgeoit les citoyens que vous deviez défendre ? Oserois-je vous demander pourquoi vous avez conduit en triomphe par la ville, dans l'état le plus humiliant, les tristes victimes échappées à votre fureur; des malheureux chargés de fers, qui ne pouvoient se traîner, vu la perte du sang échappé par leurs blessures ? Voudriez-vous me dire d'où venoit ce fleuve de vin qui a coulé ce même soir dans votre régiment ? Car enfin, ce n'étoient ni les parens, ni les amis des morts & des mourans qui faisoient à vos soldats cette générosité; c'étoit donc vous ou vos adhérans ? Et dans l'un & l'autre cas que doit on en conclure ? Voudriez-vous me dire pourquoi, à l'approche des troupes bordelaises, à la tête desquelles étoient les braves grenadiers & chasseurs de Champagne, vous avez fait courir le bruit injurieux que c'étoient des déserteurs à la tête d'une troupe de brigands ? Voudriez-vous me dire comment vous êtes parvenus à soulever vos grenadiers contre moi, jusqu'au point qu'ils se vantent publiquement qu'ils ont vingt sabres affilés pour me mettre en morceaux [8] ? Me diriez-vous enfin...... mais pardonnez, M. le Major!.... je ne me rappellois pas que vous aviez annoncé ne devoir aucun compte de votre conduite; & je sens, par ce moyen, combien mes questions sont indiscrettes.

Plus je montrois de zele, Messieurs, pour la chose publique, ainsi que mes camarades bordelais soussignés, plus vous sentirez que l'orage, élevé par nos chefs, devoit grossir & devenir menaçant. C'est ce qui nous détermina à solliciter un congé [9], qui nous fut accordé avec d'autant plus d'empressement, que les apôtres de la raison & de la vérité leurs étoient importuns. D'ailleurs nos légions annonçoient déjà l'opprobre dont elles alloient se couvrir; déjà d'horribles sifflemens se faisoient entendre, des fers assassins s'aiguisoient à la hâte dans l'antre ténébreux du despotisme; des victimes humaines alloient être égorgées, sans que nos bras impuissans pussent arrêter le glaive homicide qui les menaçoit; tous nous faisoit un devoir de fuir, pour n'être pas les tristes témoins des scenes d'horreurs qui se méditoient en silence: nous vinmes donc

---

[8] Plusieurs bons citoyens de Montauban attesteront ce fait.

(9) Le congé de quelques camarades, signés à cette adresse, se trouve expiré; mais ils peuvent prouver qu'ils sont partis pour rejoindre, & qu'on les a fait rétrograder, après les avoir contraint de quitter leur uniforme.

parmi vous cacher notre désespoir ; & il étoit temps, sans doute ; car à peine étions-nous dans vos murs, que la cloche funebre sonna le premier coup d'alarme.

Vous venez de voir par notre conduite, chers concitoyens, que nous sommes dignes de vous & de la protection puissante de tous les bons patriotes. Mais si le mot de séditieux, si souvent répété par M. le Major, vous portoit quelqu'ombrage, vous laissoit quelqu'incertitude & vous empêchoit de prononcer ; encore un instant, de grace, & tous vos doutes seront levés.

La compagnie de Chambeaud [celle où j'étois fusilier] instruite de mon départ, & connoissant les piéges où je pouvois être engagé par les manœuvres perfides du major, voulut, de son propre mouvement, me donner un certificat de bonne conduite & de patriotisme. Ecoutez-en la teneur.

« Nous, caporaux & soldats de la compagnie de Chambeaud, » au régiment de Languedoc infanterie, soussignés ; certi- » fions à tous ceux qu'il appartiendra, que le nommé Gasson, » dit Larose, fusilier de ladite compagnie, s'est toujours » comporté en homme d'honneur & de probité, n'ayant » jamais suscité aucune sédition ni trouble qu'on a voulu fauf- » sement lui imputer, l'ayant toujours regardé comme un » cam:i de honnête & digne d'être mis au rang des bons » citoyens. En foi de quoi nous supplions, au nom de la » compagnie, MM. les officiers de la milice nationale Mon- » talbanaise, de vouloir bien joindre leur approbation pour » rendre le présent certificat plus authentique, & certifier » que le dénommé ci-dessus n'a causé aucun trouble dans leur » corps. — Montauban, le 10 avril 1790 ».

Toute la compagnie signa, les sergens exceptés, ce qui prouve bien la vérité de mon assertion, lorsque je les ai dit du parti officiel. MM. de la garde nationale eurent aussi l'honnêteté d'y joindre leur attestation ; la voici :

« Nous, membres de la garde nationale montalbanaise » attestons le contenu en l'autre part, & que le nommé Jean » Gasson, dit Larose, fusilier, compagnie de Chambeaud, » au régiment de Languedoc, s'est toujours comporté pen- » dant son séjour à Moutauban, en bon & fidele soldat- » citoyen, & que bien-loin d'exciter le trouble & la division » qu'on a voulu lui imputer ; sa conduite a toujours été » dirigée par le patriotisme le plus pur. En foi de quoi » nous lui avons délivré le présent. = A Montauban, le » 10 avril 1790 ».

Et ont figné, M. Dupui-Montbrun, commandant-général; tous les officiers de la garde nationale montalbanaife, beaucoup de volontaires, faifant enfemble le nombre d'environ quatre-vingt.

Nous n'avons plus rien à ajouter, Meffieurs, pour vous prouver que la protection que nous ofons réclamer, eft un acte de juftice. Sur ce nous nous réfumons & nous difons :

Que la conduite de M. de la Ferriere, major, & de fes adhérans, doit être dénoncée ; comme en effet nous la dénonçons à tous les bons citoyens ; qu'il eft coupable envers la nation, dont il a trahi la confiance par l'abus de fes pouvoirs ; qu'il eft coupable envers les compagnies qu'il commande, pour avoir travaillé fans relâche à effacer leurs noms de la lifte glorieufe des foldats-citoyens, & y être enfin parvenu ; qu'il eft coupable envers la cité malheureufe, qui lui prête afyle par fa connivence, prouvée par les faits, avec la perfide municipalité de Montauban ; d'où il réfulte qu'il a trempé avec elle dans les troubles qui ont été fufcités ; qu'ils ont, de concert, armé le citoyen contre le citoyen, & fait répandre le fang innocent.

Nous ajoutons que, ne pouvant retourner dans un corps qui ne nous laifferoit pas exercer en paix la religion que nous profeffons d'efprit & de cœur, au péril de notre vie, *qui eft d'être à jamais fideles à la nation, à la loi & au roi* ; que ne pouvant retourner dans un corps où nous ferions fûrs d'être immolés à des vengeances cruelles, fans que le facrifice de notre vie fût d'aucune utilité au bien de l'état, à qui elle appartient ; nous demandons que jufqu'à un nouvel ordre de chofes, il plaife aux bons citoyens de Bordeaux nous accorder la protection la plus fpéciale contre les piéges de nos ennemis, qui font ceux de la nation ; que nous puiffions nous enrégimenter chacun dans nos paroiffes, & combattre, s'il le faut, avec nos camarades les braves Bordelais, pour le maintien de la conftitution & la félicité de l'Empire. Nous demandons enfin à être mis fous la fauvegarde de MM. les officiers municipaux, qui eft celle de la loi. N'eft-ce pas en effet l'élever au niveau de fa véritable grandeur que de la faire fervir de bouclier pour couvrir & défendre la foibleffe en péril [10].

---

[10] Nous prévenons que toutes les pieces au foutien font fous la garde de MM. les officiers municipaux, qui en difpoferont de la maniere que leurs lumieres & leur zele pourront le leur prefcrire.

Illuſtres magiſtrats dont la réunion des talens & des vertus eſt l'éloge le plus complet du choix de vos concitoyens; vous dont les ſollicitudes paternelles s'étendent ſur tous les Français gemiſſans ſous le poids de l'oppreſſion, qui les appellez à grands cris au milieu de vous pour eſſuyer leurs larmes, pour leur offrir un aſyle dans vos murs, dans vos maiſons, dans vos bras; verrez-vous ſans émotion, verrez-vous ſans quelque pitié le glaive étincellant du fanatiſme, levé ſur des enfans de cette cité! Vos mains, ſans ceſſe agiſſantes pour le bonheur de l'humanité, reſteront-elles immobiles pour eux ſeuls, lorſqu'elles peuvent écarter l'orage prêt à fondre ſur eux! Ah, le plus léger doute de votre protection, de votre zèle, ſeroit une injure indigne de vos bienfaits!

Et vous tous, chers concitoyens, daignez accueillir des braves militaires, émules de votre gloire, & jaloux d'y contribuer. Ils ſont, à la verité, des vœux pour que tous les Français ne faſſent qu'une ſeule & même famille, unie par les mêmes ſentimens. Mais ſi la fatalité des circonſtances leur oppoſoit des ennemis, croyez qu'ils ſauront les combattre, & que leurs derniers ſoupirs feront pour vous des actes conſacrés à la reconnoiſſance.

DESCHAMP, dit Sans-Quartier; Pierre BARRIÉ, dit l'Aſſurance; ARNAUD, dit Laurent; DUFOUR; ARTIADE, ne ſachant ſigner a fait ſa croix; NANOT; GASSON, dit Laroſe.

ARRÊTÉ de MM. les Officiers Municipaux ſur la Pétition des ſept Militaires Bordelais.

C'EST rendre à ces reſpectables magiſtrats un hommage bien digne d'eux, que d'inſtruire le public qu'auſſitôt que cette dénonciation leur a été préſentée, ils ſe ſont extraordinairement aſſemblés pour la prendre en conſidération, & juger ſi ces jeunes-gens méritoient d'être pris ſous leur ſauvegarde. Voici leur délibération motivée.

EXRAIT *des regiſtres de la Maiſon Commune de la ville de Bordeaux, du lundi* 28 *Juin* 1790.

SONT entrés dans la chambre du conſeil MM. Ferriere, Sers, Lagarde, Séjourné, Louvrié, Bazanac, Tarteiron,

Crozilhac, Duvergier *aîné*, Alphonse, Chicou-Bourbon; Despujols, Duranteau, Martignac, Desmirail, Grammont, Vigneron, Arnoux, Coureau, *officiers municipaux*, Barennes *procureur de la commune*, & Duranthon *substitut*.

Sur le mémoire présenté par les sieurs Jean-Nicolas Dufour; Pierre Barrié, dit *l'assurance*; Joseph Deschamps, dit *sans-quartier*; Pierre Nanot; Antoine Astrade; Jean Gasson, dit *la rose* & Arnaud Laurent, soldats au régiment de Languedoc, tous nés à Bordeaux, d'où il résulte que ces braves militaires ont donné des preuves du plus éclatant patriotisme, & que, notamment le sieur Gasson, dit *la rose*, loin d'avoir cherché à exciter des troubles dans sa garnison à Montauban, mérite des éloges pour la conduite qu'il y a tenue, en portant ses camarades à se fédérer avec les troupes patriotiques montalbanaises, & en se refusant après aux invitations de les faire renoncer à ce pacte solemnel, qui n'a été que trop méconnu, & qui devoit épargner à la ville de Montauban les horreurs dont elle a depuis été témoin. La municipalité de Bordeaux, aussi jalouse d'offrir sa protection aux defenseurs de la constitution, qu'ardente à rechercher & à faire punir les attentats des ennemis du bien public; frappée du danger auquel les circonstances exposeroient ces braves soldats si elle les laissoit sous l'empire du devoir qui les oblige à se ranger sous leurs drapeaux aux termes de leurs congés, a arrêté qu'elle prenoit sous sa protection spéciale lesdits sieurs Jean-Nicolas Dufour; Pierre Barrié, dit *l'assurance*; Joseph Deschamps, dit *sans-quartier*; Pierre Nanot; Antoine Astrade; Jean Gasson, dit *Larose*; & Arnaud Laurent, leur défend en conséquence de désemparer la ville de Bordeaux jusqu'à ce que le pouvoir exécutif ait définitivement statué sur leur sort, d'après les faits mentionnés au mémoire qui sera sans délais envoyé, tant au comité militaire, qu'à M. Latour-du-Pin, ministre de la guerre, & à M. Dumas, commandant des troupes de la haute & basse Guienne.

Arrêté en outre que copie de la présente délibération sera délivrée aux sieurs.

Collationné, BASTERRE, Secretaire-Greffier.